



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BOURSE AUX JEUX 2018 à l'occasion du festival du jeu et de la création LudiNord

Ces consignes ont pour but de faciliter l'organisation de la bourse aux jeux, elles doivent être acceptées lors de l'inscription et respectées jusqu'à la fin de la bourse.

Article 1 - Organisateur

La Fédéjeux est la structure organisatrice de la bourse aux jeux qui se tiendra samedi 24 mars de 10h à 20h et dimanche 25 mars 2018 de 10h à 17h à l'occasion du festival du jeu et de la création LudiNord, à Mons en Baroeul (Salle de sport Montaigne - 406 Rue du Général de Gaulle, 59700 Mons-en-Barœul).

Article 2 - Inscription sur le site LudiNord

Vous devez vous inscrire sur le site LudiNord.fr via le formulaire "Bourse aux jeux", avant le vendredi 23 mars 2018 23h59, pour renseigner les jeux que vous souhaitez vendre ainsi que leur prix de vente (prix en euros et entiers). Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le déposant via l'inscription sur le site LudiNord. Ne peuvent être vendeurs que des particuliers majeurs.

Le nombre de jeux maximum est limité à 20 jeux par vendeur.

Une fois votre inscription validée, vous allez recevoir un mail de confirmation avec, en pièce jointe le justificatif de votre inscription à imprimer et qui servira également de contrat de dépôt.

Article 3 - Dépôt des jeux

Muni de votre justificatif d'inscription, préalablement imprimé par vos soins, vos jeux seront à déposer à la salle Montaigne (397 Avenue du Général de Gaulle, Mons-En-Baroeul)

Les responsables de la bourse se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse.

Chaque jeu mis en vente sera étiqueté du nom du vendeur et de son prix de vente. La liste des jeux effectivement mis en vente sera complétée et signée des deux parties.

Article 4 - Information concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être :

- en bon état
- à un prix raisonnable. Ne pas afficher de prix sur les boîtes, les organisateurs s'en chargeront.
- déjà ouverts. Nous n'accepterons aucun jeu sous blister.
- édités depuis plus de 2 ans.

Nous ne prenons pas les cartes et objets de collection, les jouets et tous jeux d'une valeur supérieure à 200 €. Sont acceptés les jeux de rôles, les jeux de figurines, toutes figurines et accessoires nécessaires à l'utilisation d'un jeu de société.

Article 5 - Participation aux frais

La vente de vos jeux sera effectuée par des bénévoles LudiNord au prix de vente que vous aurez renseigné préalablement sur le site de LudiNord.fr à l'occasion de votre inscription. Il sera perçu au profit de l'association "Fédéjeux", organisatrice du festival et de la bourse aux jeux, une participation à hauteur de 10% du prix de vente.

Le paiement se fera à l'occasion du dépôt en carte bleue, espèces ou par chèque à l'ordre de :

“Fédéjeux”. Cette participation ne sera en aucun cas remboursée pour les jeux invendus.

Article 6 - Vente des jeux de société aux festivaliers

La vente des jeux se fera à la Salle de sport Montaigne - 406 Rue du Général de Gaulle, 59700 Mons-en-Barœul les :

- le samedi 24 mars 2018 de 10h à 20h
- et le dimanche 25 mars 2018 de 10h à 19h.

Les festivaliers pourront payer les jeux achetés en espèces, carte bleue ou chèque (à l'ordre de Fédéjeux).

Article 7 - Responsabilité

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, LudiNord ou la Fédéjeux ne pourront être tenus pour responsables, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux. Aucun jeu ne sera ni repris ni échangé.

Article 8 - Paiement des jeux vendus

Le paiement des ventes se fera par virement, dans les 30 jours suivant le festival, conformément au RIB renseigné lors de l'inscription sur le site Ludinord.fr.

Article 9 - Reprise des jeux invendus

Les vendeurs pourront reprendre les jeux invendus sur présentation de la pièce d'identité du déposant des jeux avant la fermeture de la Bourse aux jeux, c'est à dire avant le dimanche 25 mars 2018 - 17h et suivant la liste des jeux signée lors du dépôt.

Les jeux non récupérés à la fin du festival seront distribués à des associations, à des œuvres humanitaires ou aux associations adhérentes de la Fédéjeux.

*Toute participation à la bourse aux jeux nécessite l'inscription au présent formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez un mail de confirmation avec un document joint. **Pensez à imprimer ce document et à le ramener lors du dépôt de vos jeux avec le montant de votre participation aux frais .***

A cette occasion, ce document devra être signé par le vendeur et un représentant de LudiNord.

Le paiement des jeux vendus se fera par virement dans les 30 jours suivant le festival LudiNord.

Les jeux invendus devront être récupérés avant la fin du festival soit au plus tard le dimanche 25 mars 2018 à 19h00.

FORMULAIRE	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Nom	Prénom
Age	
Adresse	
Code postal + localité	
Pays	
Téléphone	E-mail
IBAN	
Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la bourse aux jeux 2017 et en accepte les conditions.	OUI / NON

LISTE DES JEUX					(Pour impression pdf.)
Jeu	Titre du jeu	Année de sortie	Prix de vente	10%	Jeux vendus
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
TOTAL GÉNÉRAL ⁽²⁾				€	€

⁽¹⁾ Vous déposez au maximum 20 jeux à l'espace de vente géré par les organisateurs .

Vous paierez 10% par jeu déposé qu'il soit ou non vendu à la fin du week-end.

⁽²⁾ Les montants s'entendent « tout compris », l'organisateur n'étant pas assujetti à la TVA. Le paiement se fera à l'occasion du dépôt des jeux avant le festival

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, LudiNord ou la Fédéjeux ne pourront être tenus pour responsables, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux.